

CCRL The Centre for Civic Religious Literacy
CLRC Le centre de littératie religieuse civique

DANS LA RUE

equitas
éduquer. habiliter. changer.FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUÉBEC NATIVE WOMEN INC.Centre de formation sociale
Marie-Gérin-Lajoie
Se former et s'engager pour la justice et la non-violence!Repaire jeunesse Dawson
Dawson Boys & Girls Club

Pour un système adapté à chaque enfant au Québec

À l'attention de la Commission spéciale sur les droits de l'enfant et la protection de la jeunesse

Chers-es membres de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse,

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies fête cette année ses 30 ans. Alors que naissaient avec elle des changements majeurs dans les façons d'interagir avec les enfants, le Québec possédait déjà en 1989 sa Loi sur la protection de la jeunesse, faisant office de précurseur sur plusieurs enjeux de protection de l'enfant.

Trente ans plus tard, force est de constater que la société québécoise continue de percevoir ses enfants comme des êtres fragiles devant être protégés, des objets de droits au pouvoir d'action limité. Il importe de faire évoluer cette vision.

Notre collectif se félicite de la réflexion en cours sur le système de protection de la jeunesse, qui doit non seulement revoir ses principes de fonctionnement, mais également ses approches. **La trajectoire de chaque enfant est en effet unique et nous devons tenir compte des diverses identités (groupe ethnique, sexe, orientation sexuelle, âge, classe sociale, etc.) et reconnaître les différentes formes de discrimination qui résultent de l'ensemble de ces identités. Nos interventions devraient refléter ces complexités.** Nous croyons qu'il faut cesser de dogmatiser les procédures. Écoutons, prenons en compte l'opinion de l'enfant et faisons en sorte que notre système s'adapte à lui, et non l'inverse.

ÉCOUTER et IMPLIQUER l'enfant

La participation est un principe fondamental des droits de l'enfant. Chaque enfant a un rôle primordial à jouer dans la société, afin de promouvoir et de faire respecter ses droits. L'expérience et les recherches démontrent que les enfants peuvent participer et contribuer efficacement à toute une série de processus et d'activités les concernant de près ou de loin. **Les villes, les municipalités et les commissions parlementaires québécoises doivent ainsi se doter de mécanismes permettant d'impliquer les enfants dans les réflexions et les prises de décision de notre société.**

Cela peut prendre la forme d'un parlement ou de comités d'enfants, et de cadres de gouvernance des enfants dans les lieux qu'ils fréquentent (écoles, centres jeunesse, services spécialisés de la police, de la santé, du travail social, etc.). Tous ces mécanismes de participation doivent être balisés, permanents, continus, significatifs, valorisants, non préjudiciables, représentatifs et accessibles, en particulier pour des enfants provenant de communautés confrontées à l'exclusion.

OUTILLER notre société

Bien que le Canada ait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1991, son contenu et son approche restent largement inconnus des enfants - pourtant ils sont les premiers concernés - du public en général et des intervenant-e-s. De nombreux efforts restent à faire afin que tous les enfants du Québec soient conscients de leurs droits, et sachent comment les faire respecter, les promouvoir et les revendiquer. Il en est de même pour les familles, les communautés et les professionnel-le-s de la protection de l'enfance. La plupart des adultes et des institutions connaissent le langage entourant les droits de l'enfant, mais ne maîtrisent pas les implications ni les manières de les exercer.

Il importe donc d'intégrer de façon permanente et obligatoire au curriculum des écoles et des organismes qui travaillent avec des enfants, des modules d'enseignement et de formation spécifiques aux droits de l'enfant. Les intervenant-e-s et les professionnel-le-s (praticien-ne-s du domaine social, de la santé, de la justice, de l'éducation, etc.) doivent être spécifiquement formés et outillés sur comment appliquer ces droits dans leur sphère de responsabilité. En plus de cibler les individus, le virage concerne également les institutions et décideuses-eurs. Divers outils pratiques et efficaces existent déjà afin **d'élaborer et d'appliquer des budgets, des lois, des politiques et plans d'action favorables aux droits de l'enfant.** Faire entrer le Québec dans la modernité des droits de l'enfant implique de doter les enfants, les familles, les intervenant-e-s et les professionnel-le-s des compétences et connaissances requises pour faire des droits de l'enfant une réalité.

SURVEILLER et AGIR

Transparence, indépendance, capacité d'enquête et de suivi, budget autonome et conséquent, pouvoir de contraindre à donner accès à l'information, sont autant de critères internationalement reconnus qui s'avèrent nécessaires à une instance de surveillance efficiente au service des enfants et dans l'intérêt du public. Une vue d'ensemble de la place des enfants dans notre société fait depuis longtemps défaut, trop de réflexions et de rapports sur divers enjeux affectant les enfants ne font pas l'objet de suivi, les dérives se poursuivent, nos instances de surveillance ne répondent pas à l'ensemble de ces critères.

L'occasion nous est donnée de revoir entièrement notre système de surveillance et de **créer une instance imputable, indépendante et impartiale à même de formuler et de suivre des recommandations concrètes sur des dossiers tant individuels que collectifs**. Les ombudspersonnes, protectrices-eurs, médiatrices-eurs, défenseuses-eurs de l'enfant et leurs équipes jouent un rôle de surveillance indépendante et transparente, pouvant se prévaloir de réalisations concrètes dans le domaine des droits de l'enfant. De nombreux exemples dans nos provinces ou à l'étranger en font état et au travers desquels, le Québec pourrait s'inspirer.

Les chantiers mis en œuvre par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse constituent une occasion unique de revoir en profondeur nos façons de faire et de créer un environnement sécuritaire et propice au développement des enfants québécois. En tant qu'organismes de la société civile œuvrant à la protection et au bien-être de l'enfant, notre Collectif reste mobilisé pour toute contribution aux exercices de réflexion de la Commission.

Organismes signataires :

- *Amnistie internationale Canada francophone*
- *Avocats sans Frontières Canada*
- *Bureau international des droits des enfants*
- *Byenvini*
- *Centre amitié autochtone de Lanaudière*
- *Centre de formation social Marie-Gérin Lajoie*
- *Club des petits Déjeuners*
- *Dans la rue*
- *EQUITAS*
- *Exeko*
- *Femmes Autochtones du Québec*
- *Le centre de littératie religieuse civique*
- *Mobilisation Haute-Ville*
- *Repaire jeunesse Dawson*
- *YWCA Québec*
- *Réseau d'intervention de proximité auprès des jeunes*